



LE DÉBUT DE LA COUPE DES ARBRES



Ce bulletin d'information vous permettra d'évaluer le moment idéal pour débuter la coupe des arbres en fonction d'un modèle basé sur la température et l'endurcissement de l'arbre.

Le modèle de coupe a été élaboré en Nouvelle-Écosse dans les années 80. Il nous indique que pour un endurcissement optimal, il faut en moyenne 20 jours, à partir de septembre, où la température moyenne est inférieure à 5 °C.

Ce modèle est un outil supplémentaire qui vous permet de mieux évaluer le début de la période de coupe. Toutefois, ce n'est pas le seul facteur à utiliser lorsqu'on démarre le chantier de coupe des arbres. À titre d'exemple, mentionnons que même si plusieurs jours inférieurs à 5 °C ont été

cumulés en 2009, les températures anormalement élevées du mois de novembre 2009 ont malgré tout causé des dommages comme la brûlure d'aiguilles et l'assèchement des arbres coupés.

En période de dessiccation des arbres après la coupe, les craquelures à la base des troncs sont également dues à un manque d'eau à l'intérieur des vaisseaux. Pour en savoir davantage sur la craquelure des troncs, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/Craquelure.pdf>.

En examinant le tableau de la page 2, nous remarquons qu'au 23 octobre 2013, le nombre de jours dont la température moyenne est inférieure à 5 °C est plus bas que celui des 5 dernières années, mais semblable à 2011. Quant aux précipitations, elles se situent dans les moyennes. Pour les deux prochaines semaines, nous compilerons et mettrons à jour les données des tableaux et nous émettrons un bulletin hebdomadaire afin que vous puissiez suivre l'évolution de la situation.

Voici quelques rappels qui favoriseront une meilleure conservation des arbres :

- Historiquement, la coupe des arbres commence vers le 5 novembre. Dans la mesure du possible, selon l'ampleur des chantiers, respectez cette date. Les arbres doivent être en dormance au moment de la récolte.
- Gardez les arbres dans un endroit frais, à l'abri des vents et de l'ensoleillement, et accessible à la machinerie et aux camions.
- Étalez une couche de bran de scie ou de copeaux de bois au sol, là où les arbres seront entreposés; humidifiez régulièrement cet endroit.
- Les arbres doivent être conservés debout, et non couchés à l'horizontale, afin d'éviter des zones de chaleur qui causeraient des préjudices à l'apparence des arbres.
- Certains insectes, comme la chenille à houppe, seront plus actifs et chercheront à se réfugier dans la masse thermique que représentent les arbres. Soyez vigilant et observateur.
- Le brassage des arbres par un « shaker » vous aidera à nettoyer vos arbres de certains insectes ainsi que des aiguilles mortes.

Rappelez-vous qu'un arbre dont le taux d'humidité est inférieur à 45 % est un arbre physiologiquement mort : il ne pourra pas réabsorber l'eau par ses capillaires et sèchera plus vite.

Les critères de qualité que demande le marché des arbres de Noël naturels sont la forme, la coloration, la densité du feuillage, mais également la fraîcheur. Ce dernier critère est d'ailleurs essentiel pour de nombreux détaillants. Les étapes pour maintenir la fraîcheur suite à la récolte sont :

- Favorisez un délai court entre la coupe et la livraison.
- Veuillez à ce que vos clients respectent les mêmes consignes d'entreposage que vous, c'est-à-dire entreposez les arbres debout, sur un paillis humide si possible, dans des lieux à l'ombre et à l'abri du vent.
- La formation est un atout pour conserver la qualité de vos arbres, même auprès des consommateurs!

À la lumière de ces informations, il apparaît que la date de récolte, ainsi que les étapes permettant une bonne conservation des arbres jusqu'aux clients, sont essentielles pour assurer une rétention adéquate des aiguilles. Pour obtenir de l'information intéressante sur ce sujet, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : http://www.ces.ncsu.edu/fletcher/programs/xmas/research/production/harvest/owen_treepatterns.pdf.

Tableau comparatif du nombre de jours dont la température moyenne est inférieure à 5 °C entre le 1^{er} septembre et le 23 octobre

MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE JOURS DE 5 °C					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maniwaki	5	12	4	3	7	2
Alma	5	6	2	2	8	3
Amqui	5	11	4	1	10	2
Rivière-du-Loup	9	13	4	2	9	2
Beauceville	7	9	3	1	7	1
Saint-Ephrem	6	12	3	1	8	2
Saint-Ludger	9	11	10	1	8	1
Milan	11	16	12	4	8	3
Sawyerville	7	11	6	1	8	1
Lennoxville	4	10	2	1	2	1
Coaticook	4	11	5	1	4	1
Arthabaska	5	10	2	1	4	2
Thetford Mines	6	12	8	2	8	2

Données provenant du site www.agrométéo.org

Tableau comparatif de la quantité de pluie tombée (mm) entre le 1^{er} septembre et le 23 octobre

MUNICIPALITÉS	QUANTITÉ DE PLUIE TOMBÉE (mm)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maniwaki	130	66	206	81	145	137
Alma	159	142	260	158	209	259
Amqui	119	101	254	104	128	122
Rivière-du-Loup	181	133	301	130	168	105
Beauceville	111	115	255	262	215	134
Saint-Ephrem	137	126	317	223	245	148
Saint-Ludger	142	150	295	196	194	130
Milan	145	130	395	255	212	164
Sawyerville	112	107	294	282	213	150
Lennoxville	96	99	242	248	219	199
Coaticook	114	119	278	280	254	160
Arthabaska	115	119	324	212	246	218
Thetford Mines	158	136	285	234	252	193

Données provenant du site www.agrométéo.org

Certificat phytosanitaire

Si vous avez besoin de certificats phytosanitaires pour exporter vos arbres de Noël dans certains pays ou États des États-Unis, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de votre région. Pour de l'information complémentaire, consultez le bulletin d'information [No 05](#) du 5 octobre 2013.

Texte original rédigé par :

André Pettigrew, agronome, MAPAQ de l'Estrie

Mis à jour avec la collaboration de :

Julie Marcoux, dta, MAPAQ de l'Estrie, et Gabriel Savoie, producteur

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES ARBRES DE NOËL
DOMINIQUE CHOQUETTE, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de l'Estrie, MAPAQ
Téléphone : 819 820-3035, poste 4329
Courriel : dominique.choquette@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 06 – Arbres de Noël – 24 octobre 2013